



**VAUDREUIL-
SUR-LE-LAC**

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 401-2026 décrétant une dépense de 2 575 868\$ et un emprunt de 2 575 868\$ pour l'acquisition et la protection des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Le Boisé – Phase 2 »)

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 401-2026 est de mille quatre-vingt-dix-sept (1 097);
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent vingt-et-un (121);
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de deux cent sept (207).

Je déclare

- ☐ que le Règlement numéro 401-2026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☒ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat
ce 18 août 2026.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière